

Collectif économiste pour l'action politique

2004/11 - Bilan des mesures nouvelles fiscales et sociales ménages et entreprises 2002-2005

Entre le PLF rectificatif 2002 (août 2002) et le PLF 2005, le gouvernement a annoncé de nombreuses mesures de baisses de prélèvements obligatoires (ci-après PO) ; le CEPAP a souhaité établir un premier bilan de l'ensemble des mesures prises par les administrations publiques. En effet, l'évaluation des politiques publiques nécessite d'adopter un horizon pluriannuel afin d'apprécier la cohérence globale d'une politique économique et également son ampleur véritable.

La présente étude retrace les principales mesures nouvelles prises par les administrations publiques depuis août 2002 et ayant un effet au plus tard le 31 décembre 2005. Elle ne prend pas en compte les décisions dont l'impact estimé est inférieur à 15 millions d'euros.

Il résulte de cette synthèse que si les entreprises profitent d'une baisse nette de PO de l'ordre de 6,1 milliards d'euros, les ménages ne bénéficient pas sur la période d'étude de baisses nettes de PO mais contribuent au contraire à la hausse des prélèvements obligatoires à hauteur d'environ 1,5 milliard d'euros. S'agissant des ménages les principales baisses concernent des prélèvements progressifs tandis que les hausses sont concentrées sur des prélèvements non progressifs.

1. Les baisses de prélèvements obligatoires sur les ménages sont entièrement contre-balançées par les relèvements de prélèvements sociaux et les hausses de fiscalité locale.

Les baisses nouvelles de prélèvements obligatoires bénéficiant aux ménages, qui concernent essentiellement la fiscalité de l'Etat, s'élèveraient à environ 9 milliards d'euros.

Les principales mesures portent sur l'impôt sur le revenu qui est allégé de quelque 5,9 milliards d'euros (baisse des taux; mesures d'allègement notamment pour l'emploi à domicile ; etc...).

Le gonflement des dépenses de prime pour l'emploi compose le second poste d'allègement, à hauteur de 2,1 milliards d'euros. En outre les baisses de diverses taxations sur le patrimoine (droits de successions et donations, ISF, etc..) s'élèvent à 1 milliard d'euros.

L'ensemble de ces baisses est toutefois entièrement compensé par les mesures nouvelles de hausses de prélèvements sociaux et de hausses de la fiscalité locale. Les hausses nouvelles de prélèvements fiscaux et sociaux sur les ménages s'élèvent au total à 10,6 milliards d'euros.

Les diverses hausses de prélèvements sociaux (hausse du taux de l'UNEDIC, réforme de l'assurance maladie, loi vieillissement et solidarité, loi relative au service public de l'électricité et du gaz etc...) représenteraient au total 5,7 milliards d'euros.

Parallèlement, les hausses intervenues sur les taux de la fiscalité locale (4 taxes et taxe sur les ordures ménagères) seraient au minimum de 3,6 milliards entre 2002 et 2005. Ces hausses sont complétées par un relèvement de la fiscalité sur le tabac et les produits pétroliers.

Au total, la synthèse des différentes décisions portant sur les prélèvements obligatoires pesant sur les ménages ne reflète pas d'objectif de réduction de ces prélèvements. En revanche, il ressort une volonté de politique économique de transfert d'une part importante des prélèvements progressifs sur des prélèvements non progressifs.

2. Une baisse nette de prélèvements de l'ordre de 6,1 milliards d'euros entre 2002 et 2005 bénéficiant aux entreprises.

Les différentes baisses de prélèvements fiscaux et sociaux sur les entreprises s'élèvent à 8,6 milliards d'euros. Les entreprises sont soumises aux prélèvements suivants: cotisations patronales, impôt sur les sociétés, taxes professionnelles. On observe que, pour chacune de ces catégories, les prélèvements ont fait l'objet d'une réduction sensiblement identique au cours de la période étudiée.

Ces baisses ont toutefois été atténuées par des hausses (notamment provoquées par la hausse du taux de cotisation UNEDIC) qui représentent environ 2,5 milliards d'euros.

Au total la synthèse des évolutions de prélèvements sur les entreprises reflète une volonté claire de réduction des prélèvements sur les entreprises, réduction qui atteindrait environ 6,1 milliards d'euros en 3 ans et demi.